

- e) la gestion et l'élimination des déchets industriels et la gestion du cycle de vie des produits chimiques toxiques et dangereux, ainsi que la prohibition du transport transfrontière de ces déchets et produits interdits par la loi;
- f) les technologies qui améliorent la qualité de l'environnement et réduisent les dommages à l'environnement;
- g) le contrôle environnemental et les méthodes d'évaluation de la qualité de l'environnement;
- h) les problèmes environnementaux liés à d'autres domaines, y compris l'agriculture, la gestion du bétail, les forêts et le tourisme;
- i) les plans et mesures d'urgence dans le domaine de l'environnement;
- j) les rapports entre l'environnement et le développement;
- k) la planification écologique et l'évaluation de l'impact environnemental;
- l) la formation et l'éducation dans le domaine de l'environnement;
- m) l'identification et le traitement de questions environnementales qui touchent